

ADRESSE DE LA FVM AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

7 MARS 2012



12 PRIORITÉS POUR 2012

Les 200 maires des villes moyennes
et présidents d'intercommunalités,
réunis au sein de la Fédération des Villes Moyennes,
interpellent les candidats à l'élection présidentielle.

*Les réponses des candidats
devront être envoyées avant le 6 avril 2012
et feront l'objet d'une publication*

Association présidée par Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, la Fédération des Villes Moyennes (FVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités qui intègrent une ville moyenne. La FVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations (1/4 de la population française), pôles urbains d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux, qui sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un important facteur d'attractivité. Organe de réflexion et de conseil, la FVM est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FVM compte aujourd'hui 200 adhérents.

PRÉAMBULE

Par cette Adresse, les maires des villes moyennes et présidents de communautés, réunis au sein de la Fédération des Villes Moyennes (FVM), souhaitent sur la base de ce qui les unit, interpeller les candidats à l'élection présidentielle.

À l'occasion du rendez-vous présidentiel, les élus rassemblés au sein de la FVM, souhaitent qu'une stratégie renouvelée entre l'État et les Collectivités territoriales soit mise en place afin d'établir un vrai lien de confiance. Ils tiennent à vous rappeler qu'ils sont disposés à travailler avec le futur président de la République, dont l'une des missions premières est « *d'assurer, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État* » (article 5 de la Constitution). Les maires des villes moyennes et les présidents des communautés souhaitent connaître votre vision territoriale de la France et de la place de la France en Europe, notamment en matière de cohésion.

Institutions, gouvernance et financements : nos priorités

1 Placer l'aménagement du territoire au cœur des politiques publiques

Les villes moyennes sont aujourd'hui fragilisées par un double processus de concentration croissante des richesses dans les métropoles régionales et de restructuration des services déconcentrés de l'État.

Dans un contexte de révision générale des politiques publiques et de contraintes budgétaires, mais aussi de transformation des modes de vie et des attentes nouvelles des habitants, la FVM estime que la stratégie de modernisation de l'État doit se faire avec les territoires et être orientée par le souci d'offrir de meilleurs services publics dans un cadre d'équité territoriale.

La FVM considère qu'une politique interministérielle réaffirmée d'aménagement du territoire, placée sous l'autorité du Premier ministre, est indispensable pour que l'ensemble des territoires (urbains, rurbains, ruraux) soient traités, dans leur diversité, comme une chance pour la France.

2 Établir des relations de confiance entre l'État et les territoires

Les rapports entre l'État et les Collectivités territoriales doivent être fondés sur des relations de confiance renouvelées. L'État est garant des principes de solidarité nationale, d'égalité des citoyens devant les services publics et de la protection des libertés fondamentales. En même temps qu'il se recentre sur ses missions régaliennes, il doit aussi intervenir, au nom de l'équité territoriale, là où les moyens locaux ne le permettent pas.

La FVM (qui représente un quart de la population française) estime indispensable de siéger à la Conférence nationale des exécutifs, qui favorise un dialogue vivant entre les représentants des Collectivités et ceux de l'État, pour approfondir la décentralisation.

3 Approfondir la décentralisation

En effet, la FVM souhaite une extension de la décentralisation. Elle rappelle que les élus ne sont pas hostiles aux réformes qui concernent leurs collectivités, mais elle demande à être préalablement consultée par l'État pour que s'établisse un consensus dynamique, qui nécessitera des évolutions institutionnelles.

Le champ des responsabilités des collectivités locales devra être clarifié afin d'éviter les recouvrements de compétences, dans le respect de l'article 72 de la Constitution, qui prévoit que : « *ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences (...). Aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre.* »

4 Redéfinir les relations financières entre l'État, le contribuable et les collectivités locales

La répartition des ressources entre l'État et les Collectivités territoriales, la question de la charge et de la réduction de la dépense de l'État, ou encore la nécessité de réduire l'endettement public, posent avec acuité la question de l'autonomie financière des Collectivités locales. La FVM interpelle aussi sur l'évolution des relations financières entre l'État, le contribuable et les administrations publiques locales.

Aujourd'hui, les marges de manœuvre des villes moyennes et de leurs groupements se trouvent amoindries par la réforme de la fiscalité locale, qui accroît leur dépendance à l'égard de l'État.

La FVM considère qu'il est urgent de revoir, en profondeur, le système de répartition des dotations de l'État aux collectivités territoriales, et que soient prises en compte, à travers une péréquation renouvelée, les charges de centralité des villes moyennes, « pôles d'équilibre » du territoire français.

La FVM demande des réponses adaptées aux besoins de financement à court terme des équipements structurants du territoire.

Concernant « l'exception française » sur la gestion des fonds européens, la FVM souhaite que les collectivités territoriales soient associées à l'État pour élaborer, en concertation avec lui, le cadre de référence stratégique national, qui définit les modalités d'intervention et de coordination des fonds européens.

5 *Maîtriser la production normative*

La FVM exprime sa vive inquiétude vis-à-vis de la multiplication des normes de toute sorte, principalement dans le domaine de l'environnement et de l'urbanisme, mais aussi de l'équipement sportif et récréatif.

La FVM demande en particulier que des délais raisonnables soient accordés aux collectivités pour achever la mise en accessibilité des bâtiments existants.

Politiques sectorielles : nos attentes

6 *Favoriser l'éclosion des talents pour une meilleure compétitivité économique nationale*

Soucieuse de l'égalité des chances, la FVM réaffirme son attachement au principe d'égal accès à l'enseignement supérieur. Le succès de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes et leurs communautés tient aux politiques volontaristes et innovantes des élus en faveur du développement des formations dispensées sur leur territoire, qui sont en lien avec le tissu économique local.

La FVM exprime son accord avec l'autonomie des universités, à condition que celle-ci garantisse l'égalité de tous les jeunes quelles que soient leurs origines sociale et territoriale.

Elle demande que les villes moyennes et leurs groupements soient associés à la stratégie de l'État et des universités, lorsqu'elles sont appelées à financer des équipements et des services.

S'il est nécessaire de renforcer quelques pôles d'enseignement supérieur et de recherche pour améliorer leur visibilité à l'international, il est regrettable que les politiques récentes aient concentré tous les moyens sur ces sites, au détriment des autres.

La FVM demande une répartition plus équilibrée des moyens de l'État entre les sites.

L'enseignement supérieur et la recherche dans les villes moyennes répondent à une finalité socio-économique : ils sont le gage de la compétitivité des entreprises françaises dans un contexte exigeant de compétition mondiale et de changements rapides.

La FVM rappelle que l'enseignement supérieur et la recherche sont un enjeu clé du développement économique et de l'innovation.

7 *Développer les infrastructures et les réseaux*

- Le rayonnement et l'attractivité des villes moyennes et de leurs groupements tiennent largement à leurs aménagements : accessibilité aux équipements et aux services publics, et qualité des

relations de transport entre la ville moyenne, sa périphérie et les métropoles.

S'agissant des quartiers situés autour des gares, en dépit d'avancées dans la répartition des actifs entre Réseau Ferré de France et la SNCF, les opérateurs restent trop hésitants sur la mutabilité des terrains ou de leurs bâtiments.

S'agissant de la densification des cœurs d'agglomérations, la FVM s'étonne de la lenteur que lui opposent Réseau Ferré de France et la SNCF et demande que soient améliorées les conditions de reprise des emprises foncières et immobilières des entreprises publiques et de celles de l'État.

- L'aménagement numérique et l'équipement des villes en très haut débit doivent être avancés de cinq ans (soit pour la fin 2015), car ils constituent une nécessité absolue pour maintenir l'attractivité de nos territoires et assurer la compétitivité des entreprises.

La FVM souhaite donc gagner cinq ans sur les objectifs de déploiement du Plan National Très Haut Débit (70% de foyers couverts d'ici à 2020, la totalité d'ici à 2025).

Elle demande également que les intentions de déploiement des opérateurs soient formalisées dans des engagements contractuels.

8 *Consolider l'offre sanitaire et sociale*

La FVM demande que les établissements sanitaires présents dans les villes moyennes soient organisés en « sites pivots » de l'offre de soins avec une articulation entre offres locales publiques et privées. En ce sens, la FVM suggère d'établir des chartes de coopération avec le niveau des Centres Hospitaliers Universitaires (postes de praticiens partagés, télémédecine, prime de mobilité, mise au point de protocoles de soins déconcentrés...) pouvant aller jusqu'à la délocalisation de chaires de CHU.

La FVM demande que le rôle des villes moyennes soit conforté en matière d'accueil des formations professionnelles dans le domaine sanitaire et social. Pour répondre définitivement aux problèmes de démographie médicale, la FVM estime qu'il est nécessaire de réfléchir à des dispositifs plus contraignants d'installation des praticiens.

9 *Préserver les objectifs du développement durable*

Un grand nombre de villes moyennes et d'intercommunalités ont intégré le développement durable dans le fondement de leurs politiques d'urbanisme, de transport, d'équipements publics. Parallèlement, elles s'efforcent de sensibiliser la population et d'encourager les particuliers et les entreprises à contribuer au développement durable du territoire.

Malgré la crise économique et financière, la FVM demande le maintien du haut niveau d'exigence en matière de développement durable du territoire. En matière d'ingénierie, elle demande, au titre de l'aménagement du territoire, un accompagnement de l'État adapté, notamment de la part des services déconcentrés de l'État et de l'ADEME.

10 Développer la construction de logements

Aujourd'hui, 1,2 million de personnes attendent un logement adapté à leurs besoins. Nombre d'entre elles résident dans les villes moyennes. Devant l'urgence de cette situation, la FVM demande des réponses mieux adaptées, de la part de l'État, à leurs besoins en matière d'habitat. Elle veut se préserver de réponses trop standardisées et demande une adaptation des zonages aux particularités urbaines des villes moyennes. Elle souhaite un accompagnement de l'État pour favoriser la construction de logements sociaux innovants en qualité et adaptés au développement durable. L'offre de logement social doit répondre aux publics prioritaires (présence importante d'étudiants et forte proportion de personnes âgées) et au parcours résidentiel tout au long de la vie en particulier, jeunes ménages avec enfant.

11 Ne pas oublier les quartiers sensibles des villes moyennes

Les villes moyennes et leurs groupements sont des acteurs incontournables de la politique de la ville avec 104 zones urbaines

sensibles (ZUS) et 850 000 personnes concernées. De surcroît, un quart des zones franches urbaines sont situées en villes moyennes.

Dans ce contexte, la FVM souhaite voir écartée l'hypothèse d'une redéfinition d'une nouvelle politique de la ville qui serait ciblée sur les « quartiers jugés les plus sensibles », sous prétexte de lutter contre le saupoudrage des crédits.

12 Promouvoir l'expression culturelle des territoires

Les équipements et projets culturels des villes moyennes rayonnent bien au-delà du seul périmètre de la ville-centre et de l'intercommunalité. Ils bénéficient à un territoire très large, mêlant le rural et l'urbain.

En période de crise et de raréfaction des ressources, les politiques culturelles sont souvent les premières menacées d'une diminution des crédits publics. Elles ne doivent pas constituer une variable d'ajustement financière. Or, un désengagement financier de l'État fragilise la politique culturelle sur le territoire.

La FVM souhaite que l'État signe des contrats pluri-annuels de cofinancements avec les communes et leurs groupements.

ABBEVILLE - CC DE L'ABBEVILLOIS - AGDE - CA HÉRAULT MÉDITERRANÉE - AGEN - CA D'AGEN - AJACCIO - CA DU PAYS AJACCIN - ALBI - CA DE L'ALBIGEOIS - ALENÇON - CU D'ALENÇON - ALÈS - CA DU GRAND ALÈS EN CÉVENNES - ANGLÈT - CA AGGLOMÉRATION CÔTE BASQUE - ADOUR - ANGOULÈME - CA DU GRAND ANGOULÈME - ANNECY - CA ANNÉCIENNE ANNEMASSE - CA ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMÉRATION - ANTIBES - CA DE SOPHIA ANTIPOLIS - ARLES - CA ARLES - CRAU CAMARGUE - MONTAGNETTE - ARMENTIÈRES CU DE LILLE MÉTROPOLÉ - ARRAS CU D'ARRAS - AUBAGNE CA DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE - AUCH - CA DU GRAND AUCH AGGLOMÉRATION - AURILLAC - CA DU BASSIN D'AURILLAC - AUXERRE - CA DE L'AUXERROIS - BAR-LE-DUC - CC DE BAR-LE-DUC - BASTIA - CA DE BASTIA - BEAUNE - CA BEAUNE, CÔTE ET SUD - COMMUNAUTÉ BEAUNE-CHAGNY-NOLAY - BEAUVAIS - CA DU BEAUVAIS - BELFORT - CA BELFORTAINE - BÉTHUNE - CA DE L'ARTOIS - BÉZIERS CA BÉZIERS MÉDITERRANÉE - BLOIS - CA DE BLOIS « AGGLOPOLYS » - BOULOGNE-SUR-MER - CA DU BOULONNAIS - BOURG-EN-BRESSE - CA DE BOURG-EN-BRESSE - BOURGOIN-JALLIEU - CA PORTE DE L'ISÈRE - BRIVE-LA-GAILLARDE - CA DE BRIVE BRUAY-LA-BUISSIÈRE - CA DE L'ARTOIS - CAGNES-SUR-MER - MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR - CAHORS - CA DU GRAND CAHORS - CALAIS - CA DU CALAIS - CALUIRE ET CUIRE - CU DU GRAND LYON - CAMBRAI - CA DE CAMBRAI - CARPENTRAS CA VENTOUX COMTAT VENAISIN - CASTRES - CA DE CASTRES-MAZAMET - CAYENNE - CA DU CENTRE LITTORAL - CHALON-SUR-SAÔNE - CA LE GRAND CHALON - CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE - CA CITÉ EN CHAMPAGNE - CHAMBÉRY - CA CHAMBÉRY MÉTROPOLÉ - CHARLEVILLE-MÉZIÈRES - CA DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CŒUR D'ARDENNE - CHARTRES - CA DE CHARTRES MÉTROPOLÉ - CHÂTELLERAULT - CA DU PAYS CHÂTELLERAUDAIS - CHAUMONT - CA DU PAYS CHAUMONTAIS - CHERBOURG OCTEVILLE - CU DE CHERBOURG - CHOLET - CA DU CHOLETAIS - COGNAC - CC DE COGNAC - COLMAR - CA DE COLMAR - COMBS-LA-VILLE - SAN DE SÉNART VILLE NOUVELLE - CONCARNEAU - CA DE CONCARNEAU CORNOUAILLE - CONFLANS SAINTE-HONORINE - CREIL - CA CREILLOISE - DAX - CA DU GRAND DAX - DIEPPE - CA DE LA RÉGION DIEPPOISE - DIGNE-LES-BAINS - CC DES TROIS VALLÉES - DOLE - CA DU GRAND DOLE - DOUAI - CA DU DOUAIS - DRAGUIGNAN - CA DRACÉNOISE - DREUX - CA DREUX AGGLOMÉRATION - EPERNAY - CC ÉPERNAY - PAYS DE CHAMPAGNE - EPINAL - CA D'ÉPINAL GOLBEY-ETAMPES - CC DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE - EVREUX - CA D'EVREUX - FÉCAMP - CC DE FÉCAMP - FORBACH - CA DE FORBACH - PORTE DE FRANCE - FOGÈRES - CC FOGÈRES COMMUNAUTÉ GAP - GIVORS - CU DU GRAND LYON - HAGUENAU - CC DE LA RÉGION DE HAGUENAU - HALLUIN - CU DE LILLE MÉTROPOLÉ - HÉNIN-BEAUMONT - CA D'HÉNIN CARVIN - ISTRES - SAN OUEST PROVENCE - LA CIOTAT - CU MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLÉ - LA POSSESSION - CA TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST (TCO) LA ROCHE-SUR-YON - CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMÉRATION - LA VALETTE-DU-VAR - CA TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - LANNION - CA LANNION - TRÉGOR - AGGLOMÉRATION - LAVAL - CA LAVAL AGGLOMÉRATION - LE CREUSOT - CU LE CREUSOT - MONTCEAU LES MINES - LE PORT - CA TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST (TCO) - LE PUY-EN-VELAY - CA LE PUY-EN-VELAY AGGLOMÉRATION - LE TAMPON - CA DU SUD - LENS - CA DE LENS - LIÉVIN LIBOURNE - CA DU LIBOURNAIS - LIÉVIN - CA DE LENS - LIÉVIN - LISIEUX - CC LISIEUX PAYS D'AUGE LORIENT - CA DU PAYS DE LORIENT - LUNEL - CC DU PAYS DE LUNEL - LUNÉVILLE - CC DU LUNÉVILLOIS - MACON - CA DU MÂCONNAIS - VAL DE SAÔNE - MARGNANE - CU MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLÉ - MARTIGUES - CA DE L'OUEST DE L'Étang de Berre - MAUBEUGE - CA MAUBEUGE VAL DE LA SAMBRE - MEAUX - CA DU PAYS DE MEAUX - MELUN - CA MELUN VAL DE SEINE - MENDE - CC COEUR DE LOZÈRE - MILLAU - CC DE MILLAU GRANDS CAUSSES - MONT-DE-MARSAN - CA LE MARSAN AGGLOMÉRATION - MONTARGIS - CA MONTARGOISE ET DES RIVES DU LOING - MONTAUBAN - CA DU PAYS DE MONTAUBAN ET DES TROIS RIVIÈRES - MONTBÉLIARD - CA DU PAYS DE MONTBÉLIARD - MONTCEAU-LES-MINES - CU LE CREUSOT - MONTCEAU LES MINES - MONTÉLIMAR - CA MONTÉLIMAR SÉSAME MOULINS - CA DE MOULINS - NEVERS - CA DE NEVERS - NIORT - CA DE NIORT - NOGENT-SUR-OISE - CA CREILLOISE - PÉRIGUEUX - CA PÉRIGOURDINE POINTE-À-PITRE - CA CAP EXCELLENCE - PONTARLIER - CC DU LARMONT - QUIMPER - CA QUIMPER COMMUNAUTÉ - RAMBOUILLET - CC PLAINES ET FORÊTS D'YVELINES - ROANNE - CA LE GRAND ROANNE - ROCHEFORT - CA DU PAYS ROCHEFORTAIS - ROMANS-SUR-ISÈRE - CA DU PAYS DE ROMANS - ROYAN - CA ROYAN ATLANTIQUE - SAINT-BENOÎT - CA INTERCOMMUNALE DE LA RÉUNION EST (CIREST) - SAINT-BRIEUC - CA SAINT-BRIEUC AGGLOMÉRATION BAIE D'ARMOR - SAINT-DIÉ-DES-VOSGES - SAINT-DIZIER - CC DE SAINT-DIZIER, DER ET PERTHOIS - SAINT-LÔ - CA SAINT-LÔ AGGLOMÉRATION - SAINT-LOUIS - CC DES TROIS-FRONTIÈRES - SAINT-MALO - CA DE SAINT-MALO AGGLOMÉRATION - SAINT-NAZAIRE - CA RÉGION NAZARIENNE ET DE L'ESTUAIRE (LA CARENE) - SAINT-PIERRE - CA CIVIS (COMMUNAUTÉ VILLES SOLIDAIRES) - SAINT-QUENTIN - CA DE SAINT-QUENTIN - SAINT-RAPHAËL - SAINT-RAPHAËL - SAINTES - CC DU PAYS SANTON - SALON-DE-PROVENCE - CA SALON-ETANG DE BERRE-DURANCE "AGGLOPOLE PROVENCE" - SARREGUEMINES - CA DE SARREGUEMINES CONFLUENCES - SAUMUR - CA SAUMUR LOIRE DÉVELOPPEMENT - SCHILTIGHEIM - CU DE STRASBOURG - SEDAN - CC DU PAYS SEDANAIS - SENS - CC DU SÉNONAIS - SÈTE - CA DU BASSIN DE THAU - SOISSONS - CA DU SOISSONNAIS - TARBES - CA DU GRAND TARBES (CAGT) - THIONVILLE - CA PORTES DE FRANCE - THIONVILLE - TROYES - CA GRAND TROYES - VALENCIENNES - CA DE VALENCIENNES MÉTROPOLÉ - VANDŒUVRE - CU DU GRAND NANCY - VANNES - CA VANNES AGGLO - VERDUN - CC DE VERDUN - VESOUL - CA DE VESOUL - VICHY - CA DE VICHY VAL D'ALLIER - VIENNE - CA DU PAYS VIENNOIS - VIERZON - CC VIERZON PAYS DES CINQ RIVIÈRES - VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE - CA DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE - VITRÉ - CA VITRÉ COMMUNAUTÉ - VOIRON - CA DU PAYS VOIRONNAIS - YERRES - CA DU VAL D'YERRES



FVM
94 rue de Sèvrès
75007 Paris - France

Tél. : +33 1 45 44 99 61
Fax : +33 1 45 44 24 50
courriel : fvm@villesmoyennes.asso.fr
www.villesmoyennes.asso.fr

